une chronique hebdomadaire qui m'était payée 200 francs. Au *Matin*, j'avais 300 fr. par semaine, la *Dépêche de Toulouse* me payait 100 fr. une chronique hebdomadaire; ajoutez à cela mes émoluments de député. Je gagnais 50,000 fr. par an au bas mot. C'est en présence d'une situation pareille qu'on m'accuse d'avoir recherché de mauvais argent (*sic*), alors que j'en gagnais si facilement. Tout au bon.

Arton est appelé à répondre à M. Maret. Il maintient avoir versé 90,000 fr. à M. Maret.

Interrogatoire de M. Antide Boyer

Le président. — Vous connaissez l'accusation qu'on vous oppose. Qu'avez-vous à répondre ?

M. Antide Boyer. — Je persiste dans mes dénégations.

Le président. — Vous êtes accusé d'être entré en relations intéressées avec Arton que vous connaissiez pour être le corrupteur parlementaire. L'accusation vous reproche de vous être entendu avec lui avant le vote de la loi du Panama.

M. Antide Boyer. — Je ne l'ai connu qu'après.

D. — Un journaliste témoin, M. de Constantin, vous dira lui-même que vous avez connu Arton avant le vote de la loi du Panama.

M. Antide Boyer. — M. de Constantin se trompe, car l'entrevue à laquelle il fait allusion coïncide avec une période de congé inscrite au procès-verbal du Parlement et un long espace de maladie grave. Arton déclare avoir fait deux visites chez moi : c'est faux. Je voudrais toutefois qu'il donnât une date.

Arton. — A dix ans de distance, il est difficile de donner une date. Qu'on se reporte pour cela au carnet de Londres. Ce carnet indique trois entrevues aux dates des 19, 21 et 23 avril.

M. Antide Boyer. Combien avez-vous fait de visites ?

Arton. Deux, je crois ; mon cocher a indiqué lui-même ce chiffre. (Rire général.)

M. Antide Boyer. J'affirme qu'Arton n'est venu qu'une fois chez moi, mais après le vote de la loi du Panama.

Arton. C'est inexact.

Cette discussion sur la date se poursuit avec une absolue monotonie.

M. Antide Boyer continue. On me reproche d'avoir voté le projet de Panama alors que j'avais voté contre la prise en considération. Cet abstention a tort, car j'étais malade au moment du vote et mes collègues ont voté pour moi à leur idée. Ce grief de vote par procuration est un mal dont j'avais demandé moi-même la suppression. Sans doute, j'aurais voté comme mes collègues l'ont fait, car alors j'étais ignorant de la question.

J'ai voté pour l'adoption ensuite, parce que ma religion était éclairée, bien d'autres ont fait comme moi, et si on les appelait tous ici, la liste des 104 serait singulièrement dépassée.

Ma situation personnelle n'était pas très brillante en raison de mes frais d'élection, mais c'est à un sénateur ami que j'ai eu recours. Il m'a prêté 800 francs à l'époque même où l'on prétend que j'en ai reçu 12,000 à Arton. Il y a là un désaccord que le jury appréciera.

Le président. — Arton prétend qu'il vous a remis cette somme.

M. Antide Boyer. — Je le nie, j'ai emprunté 3,000 francs à M. Arton et je les ai remboursés.

M. Antide Boyer s'élève contre « les procédés de l'instruction » ; il déclare que s'il avait voulu s'avouer coupable, on l'eût relâché sur le champ.

ENCORE L'INSTRUCTION

S'assoirant à ce que disait M. Saint-Martin, M. Antide Boyer a fait cette déclaration :

« Quand je suis entré dans le cabinet du juge d'instruction, il ne s'y trouvait pas. M. Arton — il s'y trouvait seul, montant les échelles ou en dégringolant — classait les pièces dans les cartons mouvementés. Quand le juge rentra, quelques papiers se trouvaient encore sur le bureau. M. Arton lui dit : « Je rangerai cela. » Il ajouta, s'adressant à M. Le Poittevin : « Il faut entendre aujourd'hui M. Antide Boyer d'une façon sommaire, pour qu'on puisse partir. » M. Le Poittevin s'est incliné et l'interrogatoire s'est ainsi fait.

Cette déclaration produit une vive impression non seulement dans la salle et sur tous les bancs, mais sur le jury lui-même. Le président menace l'auditoire d'exclusion et M. Antide Boyer met fin à l'incident en disant :

Je veux que les juges sachent comment s'est passée l'instruction du mouvement.

Très habilement, M. Antide Boyer déclare qu'il a toujours cru en l'honnêteté d'Arton et qu'il lui est toujours demeuré reconnaissant du prêt de 3,000 francs qu'il lui a fait. On dit que mon billet n'a pas été retrouvé, mais il est d'autres pièces qui n'ont pas été retrouvées dans l'affaire et l'absence d'un document de cette nature ne suffit pas pour justifier une accusation.

L'interrogatoire de M. Antide Boyer est terminé et la suite du débat est renvoyée à demain.

UNE VOIX D'OUTRE-TOMBE

dans l'affaire panamiste

Paris, 20 décembre. — Mme Charles Floquet vient d'adresser à la commission d'enquête parlementaire du Panama, le testament de son mari, dans lequel l'ancien président de la Chambre, au moment de mourir, jure de nouveau qu'il n'y a rien de vrai dans la déclaration qu'a faite M. Charles de Lesseps que M. Floquet, alors président du Conseil, lui aurait demandé 300,000 francs de la Compagnie du Panama pour subventionner certains journaux :

« J'ai reçu communication spontanée, écrit M. Floquet dans son testament, d'une liste de journaux avec l'allocation donnée à chacun sans aucune initiative ni pression, ni même conseil de ma part.

» J'ai été mal traité par la lâcheté parlementaire. Pas un, pas même de ceux qui savent, ne s'est levé pour dire la vérité et moi j'ai gardé le secret des autres inviolablement ».

M. Floquet termine en déclarant à sa femme qu'elle porte un nom sans tâche.

Les dépositions

La commission du Panama a entendu aujourd'hui M. Propper, l'ancien avoué de MM. Kohn et de Reinach.

M. Propper a exposé que la maison Kohn-Reinach n'avait pas de comptes de chèques au nom personnel de M. de Reinach, qu'elle n'avait pas davantage de livres relatifs à la comptabilité personnelle du baron. Le chèque portant l'acquit « la Bauer » a été touché par un garçon de bureau nommé Baud.

M. Jagerschmidt, conseiller d'Etat, a exposé ensuite que les lettres mentionnées au projet de rapport contrait à une demande faite par lui auprès de M. de Reinach pour obtenir une recommandation auprès du ministre de la justice au sujet d'une proposition de décoration dont il était l'objet.

M. Gobron, ancien député, gendre de M. Scheurer-Kestner, explique que ses relations avec M. de Reinach n'ont eu pour objet qu'un projet de commandite. Il n'a jamais eu aucune relation avec Cornelius Herz.

Sur la proposition de M. Pichon, la commission décide d'ajourner jusqu'après la déposition de MM. Guy et Boulent, sa résolution relativement au syndicat d'émission de la compagnie des chemins de fer du Sud.

M. Vallé donne enfin lecture d'une lettre dans laquelle M. de Rotschild proteste contre un passage du projet de rapport relatif aux affaires de Suez. La commission constate que le projet de rapport de M. Rouanet ne contenait pas, à l'égard de M. de Rotschild, une insinuation malveillante.

La séance est levée à six heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Journée du lundi 20 décembre

SÉANCE DU MATIN

La séance est ouverte à neuf heures sous la présidence de M. Brisson.

LES DROITS SUR LES PORCS

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions de loi de MM. Jounart, des Rotours, Laniel, modifiant les droits de douane sur les porcs, les viandes de porc, les saindoux, etc.

M. Gruet combat les propositions, que M. Graux défend ensuite.

M. Jaurès intervient à son tour contre le projet, qui constitue, dit-il, vis-à-vis des paysans une politique de trompe-l'œil et de diversion.

M. Méline, président du conseil, prend la parole. Il déclare que le mal est indéniable, et dû en grande partie à la surproduction. Il est certain que ce n'est pas à l'introduction des porcs étrangers sur pied qu'est dû le mal.

Après une réplique de M. Jaurès, la discussion générale est close, et M. Graux annonce que la commission des douanes accepte de réduire à 50 francs le droit sur la charcuterie.

— La commission des douanes, ajoute M. Graux, ne saurait être mons ministérielle que M. Jaurès. (Rires.)

M. Jaurès. — Quand les ministres passent à l'opposition, l'opposition devient ministérielle. (Nouveaux rires.)

L'on vote successivement l'élévation des droits, par 100 kilog. au tarif minimum : à 12 fr. sur les porcs vivants, à 3 fr. sur les porcelets, à 18 fr. sur la viande fraîche de porc, à 50 fr. sur la charcuterie fabriquée, et à 25 fr. sur les saindoux.

La séance est levée à midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à deux heures. M. Brisson préside.

M. Cochery, ministre des finances, dépose les deux douzièmes provisoires qui sont renvoyés à la commission du budget.

La Chambre, après urgence déclarée, vote le projet incorporant la ligne du Rhône au Mont-Cenis, dans le réseau du P.-L.-M.

LE BUDGET DES TRAVAUX PUBLICS

On reprend ensuite la discussion du budget des travaux publics.

Le chapitre 57 est adopté.

Sur le chapitre 58, M. Alicot développe un amendement tendant à porter le crédit à un million, au lieu de 300,000 francs.

Ce crédit est affecté aux travaux de défense contre les inondations.

Après une réponse de M. Turrel, l'amendement est retiré, mais est repris par M. Raux.

L'orateur rappelle le voyage de M. Turrel dans le Midi, voyage dans lequel le ministre fit trop de politique.

L'orateur attaque le préfet de la Haute-Garonne qui fit payer ses frais de voiture sur les fonds des inondés. Il lui reproche en outre de réserver pour la période électorale une somme de 125,000 fr. destinée à secourir les inondés.

M. Turrel déclare ne pouvoir accepter un amendement spécial à une région.

L'amendement est repoussé et les chapitres 58 à 62 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain deux heures. La séance est levée à 5 h. 50.

LES AFFAIRES DE CHINE

Portsmouth, 20 décembre. — Le prince Henri de Prusse, à bord du *Deutschland*, est arrivé ici, hier soir, à Spithead. Les saluts d'usage n'ont pas été échangés, les navires allemands étant arrivés après le coucher du soleil.

L'escadre française en Extrême-Orient

Brest, 20 décembre. — Le *Jean-Bart*, dont les essais de fonctionnement, samedi, ont donné de très bons résultats, partira dès demain pour rallier le pavillon de l'amiral de la Bédollière dans la division navale de l'Extrême-Orient.

Toulon, 20 décembre. — Le *Gabès*, commandé par le lieutenant de vaisseau Pinel, entre en armement, et, aussitôt prêt, il ira renforcer la division navale de l'Océan Indien.

Nouvelles du Jour

Singulière façon de comprendre la liberté et l'égalité

Paris, 20 décembre. — Le Conseil municipal de Paris vient de commettre un nouvel acte d'ostracisme à l'égard des écoles maternelles libres en repoussant, par 55 voix contre 43, une proposition de M. Alpy, conseiller de droite, tendant à faire participer ces écoles à la distribution de jouets d'enfants qui est faite à l'occasion du jour de l'an dans les écoles communales.

Le rapporteur et plusieurs conseillers socialistes ont combattu la proposition comme constituant une manifestation politique et dissimulant une machine de guerre et c'est en vain que MM. Rendu et Leroûte ont démontré qu'il ne s'agissait, en somme, que d'une question de justice, les parents des enfants que le Conseil exclut de ses libéralités payant leurs impôts comme les autres.

Epilogue des incidents de Versailles
Condamnation des abbés Caron et Dehaye

Paris, 20 décembre. — C'est aujourd'hui qu'est venu devant la septième chambre de la cour de Paris l'appel interjeté par M. l'abbé Caron, supérieur du Petit-Séminaire de Versailles et par M. l'abbé Dehaye, économe, condamnés l'un à 50 francs d'amende, l'autre à deux cents francs d'amende et deux mois de prison, pour avoir manifesté, lors de la bénédiction du Saint-Sacrement devant l'église de Versailles.

Malgré une brillante plaidoirie de Me St-Auban, l'abbé Caron est condamné à 50 fr. d'amende, et l'abbé Dehaye quinze jours de prison.

Les révélations de la « Libre Parole » sur l'affaire Dreyfus. — Lettres fabriquées de toutes pièces.

Paris, 20 décembre. — La *Libre Parole* de demain dit apprendre, de source sûre, que la plupart des fameuses lettres, adressées par le commandant Esterhazy à la comtesse de Boulancy, d'après l'expertise, ont été tronquées et fabriquées de toutes pièces.

« Ce n'est plus cette fois l'effondrement du syndicat Dreyfus, ajoute la *Libre Parole* ; c'est sa mise en accusation et sa comparution en cour d'assises pour crime de faux et usage de faux qui s'impose immédiatement après le dépôt du rapport du commandant Ravary. »

M. J. Cornély quitte le « Gaulois » pour le « Figaro »

Paris, 20 décembre. — Le *Gaulois* de demain publie une lettre de M. J. Cornély, adressée à M. Meyer, directeur de ce journal, dans laquelle il annonce sa démission de rédacteur du *Gaulois*.

« De mes meilleurs et de mes plus anciens amis, dit-il, m'ont dit que je n'avais pas le droit de refuser les propositions de ceux qui sont venus me trouver de la part du *Figaro*, sans que j'aie fait aucune démarche pour les provoquer ».

M. Arthur Meyer, à la suite de cette lettre, regrette que c'est par lettre « qu'un collaborateur de quatorze années lui fait connaître officiellement sa volonté de quitter ses compagnons de tâche et ses lecteurs. »

L'institution des caisses régionales de crédit agricole mutuel

Paris, 20 décembre. — M. Méline a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour but l'institution des caisses régionales de crédit agricole mutuelles et des encouragements à leur donner ainsi qu'aux sociétés et aux banques locales de crédit agricole mutuel.

Un double assassinat à Saint-Lô

Saint-Lô, 20 décembre. — Mme veuve Gilles et sa bonne, demeurant à Pont-Hébert, ont été assassinées à coups de couteau. Le parquet est sur les lieux.

Un accident de chemin de fer en Allemagne
Trois blessés

Berlin, 20 décembre. — Un nouvel accident de chemin de fer s'est produit, sur la ligne de Francfort à Limburg.

Un train de voyageurs a tamponné un train de marchandises. Le conducteur du train de voyageurs, le chauffeur et l'employé des postes ont été grièvement blessés. Les dégâts matériels sont considérables.

La mort d'une centenaire au Havre

Il vient de mourir, au Havre, une femme, nommée Victoire-Sophie Senegal, qui était née dans cette ville le 4 septembre 1893.

Elle occupait la maison où elle est morte, rue du Perry, 66, depuis soixante-dix-huit ans.

Le général Baratieri expulsé d'Autriche

Vienne, 20 décembre. — On assure que l'expulsion d'Autriche du général Baratieri est imminente. Les autorités autrichiennes prétendent que le mouvement irrédentiste s'est fortement accentué dans le Trente, depuis que le général Baratieri s'est établi dans ce pays.

Une explosion à bord d'un navire anglais
Nombreux morts

Le steamer anglais *Southern-Cross* (Croix du Sud) vient d'arriver. Une explosion s'était produite dans les cales. Les morts ont été nombreux; plusieurs blessés sont grièvement atteints.

L'explosion de dynamite de Pampelune
Nombreuses victimes

Pampelune, 20 décembre. — L'explosion de dynamite qui s'est produite à l'usine Algalcoa a été plus grave qu'on ne l'avait annoncé tout d'abord. On a découvert jusqu'à présent cinq cadavres et on craint qu'il n'y en ait d'autres.

Le nombre des blessés s'élève à 36, parmi lesquels 20 ont été grièvement atteints.

La mort du lieutenant-colonel espagnol Ruiz à la Havane

On a reçu de la Havane un télégramme confirmant officiellement la mort du lieutenant-colonel Ruiz. Il rentrait à Cuba avec le chef Arenguen, lorsqu'ils furent surpris par le chef insurgé Rodriguez qui donna ordre de les fusiller tous deux.

Les maisons de la Havane sont pavoisées de deuil. Des démarches vont être tentées pour retrouver le cadavre du lieutenant-colonel Ruiz.

Une audience judiciaire mouvementée au Texas

Il vient de se passer à la justice de paix de Canton, chef-lieu du comté de Vanzandt (Texas), une scène qui éclaire d'un jour singulier les mœurs politiques de la région. Pendant un des débats d'un procès très important, une discussion très vive s'est engagée entre le juge Dean et un avocat, du nom de Yantis : à bout d'arguments, celui-ci a sorti un revolver de sa poche et a fait feu sur le magistrat qui, atteint à la poitrine, est tombé mortellement blessé.

Il est à craindre que l'assassinat du juge Dean ne provoque de sanglantes représailles.

L'année 1897 s'en va

encore quelques semaines et elle aura vécu. C'est le moment de parler des obligations sociales, particulières à cette époque.

Bientôt chacun de nous, suivant la tradition, enverra à ses amis, à ses relations, le souvenir habituel : le petit carton blanc sera échangé.

IL EST TEMPS

DE PENSER AUX

Cartes de Visite

Il est temps de renouveler sa provision, de faire ses commandes.

Dans quelques jours l'encombrement sera tel qu'on pourra difficilement être servi.

PRESSONS-NOUS !

Comme les années précédentes, l'imprimerie du « JOURNAL DE ROUBAIX » livrera à des CONDITIONS EXTRAORDINAIRES DE BON MARCHÉ de superbes cartes en TYPOGRAPHIE et en LITHOGRAPHIE dans le plus court délai.

Ces cartes seront contenues dans de coquettes boites, avec ou sans enveloppes, au choix des clients.

Encore une fois,

PRESSONS-NOUS !

N'attendons pas au dernier moment pour commander nos

Cartes de Visite

A L'IMPRIMERIE DU

„ JOURNAL DE ROUBAIX ”

71, Grande-Rue, 71

VOIR LES PRIX AU TABLEAU

Les obligations de la **Ruche Roubaisienne** constituent un placement de premier ordre et absolument garanti par des immeubles dont la valeur s'élève actuellement à 650,000 francs.

Elles ont pour objet de permettre à l'ouvrier ou l'employé d'acquérir sa maison d'habitation dans un délai moyen de vingt années dont la valeur, non compris les charges de salubrité, ne peut dépasser 5,700 fr.

Chronique Locale

ROUBAIX

Les noces d'or de M. le doyen de Saint-Martin

Les préparatifs. — Le cortège
La messe d'actions de grâces. — La cantate

La population roubaisienne tout entière et en particulier les habitants de la paroisse Saint-Martin ont prouvé, lundi, par une manifestation touchante et pieuse, simple et magnifique à la fois, combien est grande leur affection pour le vénéré pasteur qui depuis trente ans dévoue à tous, ici, le spectacle édifiant des vertus chrétiennes.

La manifestation organisée à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de M. le chanoine Berteaux, belle et touchante comme toutes les fêtes vraiment populaires, a réuni autour de l'autel une foule nombreuse et recueillie.

Le spectacle de ces milliers de pieux fidèles unis dans une même pensée de foi, de respect et d'amour, était bien fait pour réjouir le cœur de celui qui, tous les jours, à chaque instant, se dévoue, sans compter, pour tous.

Les préparatifs

Ainsi que nous le disions hier, l'église St-Martin avait reçu dès dimanche une magnifique décoration.

Le portail disparaissait sous les draperies et les orriflammes.

Les piliers de la grande nef, entièrement tendus de velours grenat, émaillé de fleurs de lys d'argent, avaient leurs chapiteaux cachés par de jolis cartels où les dates principales de la vie sacerdotale du jubilaire se lisaient en lettres d'or. Des trophées de drapeaux légers et multicolores les surmontaient.

Avec ses candélabres, ses arbustes, ses riches bannières, dont les ors étincelaient sur les feux des lustres, le chœur présentait un coup d'œil absolument éblouissant. En un mot, la décoration était en tous points admirablement réussie et s'harmonisait parfaitement avec les peintures murales et le style général du monument ; elle fait honneur à la maison Bernard fils, de Roubaix, qui en avait été chargée.

Le cortège

A dix heures moins quelques minutes, tandis que les cloches de St-Martin sonnent à toute volée et que les paroissiens se rendent en foule à l'église où déjà la plupart des places sont prises, un cortège se rendait au presbytère, rue du Curé, pour chercher le vénérable jubilaire.

La maison presbytérale est elle-même ornée avec le meilleur goût. De nombreuses personnes, parmi lesquelles nous remarquons beaucoup de notabilités roubaisiennes, vont remettre leur carte à un domestique qui se tient à la porte d'entrée.

A chaque instant arrivent de superbes bouquets en fleurs naturelles, envoyés de tous les points de la ville.

Bientôt le cortège se forme. En tête, après la croix, le suisse et les enfants de chœur, viennent les membres de la Confrérie du Très-Saint Sacrement précédés de leur bannière, puis la maîtrise de la paroisse ; des représentants du clergé de toutes les paroisses de Roubaix et des ordres religieux de la ville, Messieurs les membres de la fabrique, enfin M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin, entouré de MM. les abbés Delcourt, curé d'Outreau (Pas-de-Calais), consin du jubilaire, et Normentyr, ancien vicaire de Saint-Martin, curé de Malo-les-Bains, tous trois en chapes.

Une foule nombreuse se presse sur les trottoirs et la chaussée ; l'attitude des spectateurs est toujours respectueuse, souvent émue. Toutes les têtes se découvrent sur le passage du cortège qui pénètre dans l'église au chant du *Benedictus*.

La messe d'action de grâces

Au moment où M. le doyen monte à l'autel accompagné de MM. les abbés Delcourt et Normentyn, pour célébrer la messe d'action de grâces, l'église est absolument comble ; il n'y a plus une place inoccupée.

M. le doyen de Notre-Dame, ainsi que MM. les curés de Roubaix, de nombreux prêtres et religieux se tiennent dans le chœur.

Les membres de la fabrique et de la confrérie du St-Sacrement occupent des chaises au haut des nefs principales.

Malgré la foule énorme, un grand recueillement règne parmi les assistants qui suivent avec attention toutes les cérémonies de la messe.

La maîtrise de St-Martin, renforcée de plusieurs choristes des autres paroisses, et accompagnée par les meilleurs symphonistes, exécute, sous la direction si autorisée de M. Broquet, la messe pontificale de Théodore Dubois.

Cette œuvre si délicate et si parfaite de l'éminent compositeur, est interprétée avec un rare talent.

Après l'évangile, M. le chanoine Berteaux monte en chaire et prononce d'une voix que l'émotion trahit souvent, une allocution que nous sommes heureux de pouvoir reproduire :

Allocution de M. Berteaux

« Gratias agamus Domino Deo nostro
« Rendons grâces au Seigneur notre Dieu).

» Mes très chers frères, vous êtes venus en foule assister à la messe d'actions de grâces que j'ai le bonheur de célébrer au cinquantième anniversaire de ma promotion au sacerdoce (cette démarche de votre part me dit deux choses : Elle est la preuve d'une sympathie qui m'honore beaucoup et dont je suis infiniment reconnaissant : elle est une belle démonstration de votre foi éclairée qui comprend la grandeur et l'utilité du ministère sacerdotal. Félicitations à vous mes frères, pour cette manifestation.

» Votre présence, vénérable confrère, est aussi, pour moi, un témoignage précieux de votre foi, de bienveillante amitié, dont je suis profondément touché et dont je vous remercie de tout mon cœur. Si, conformément aux acclamations de la Préface, *Dignum et justum est*, vous, Nos Frères, vous déclarez juste et convenable le soin de remercier Dieu en cette circonstance, que dois-je dire, moi, le héros de cette solennité ? Etre prêtre, exercer un jour les fonctions du saint ministère, c'est un honneur aux yeux de la foi, une grâce inappréciable. Et *j'ai été fait prêtre, et, pendant cinquante ans*, il m'a été donné d'exercer, sans encombre, un ministère laborieux et beau ! Merci, mon Dieu, *Gratias agamus Domino Deo nostro.*

» Oui, que je considère la grâce du sacerdoce en elle-même, ou que je jette un regard sur ma longue carrière sacerdotale, il faut infiniment bénir la divine Providence, et c'est la conviction que je désire vous faire partager.

» En nous appelant à l'existence, Dieu a désigné notre place dans ce vaste univers : dans le plan divin, plan marqué au coin de la sagesse et de la bonté infinie, nous avons notre utilité, notre rôle à jouer en ce monde, pour le bon ordre et pour le bien général ; nous avons notre destinée en ce monde comme nous avons notre destinée au ciel.

» N'est-il pas de la plus haute importance de connaître les intentions de Dieu, de voir la place à laquelle on est désigné, le rôle qu'on doit jouer, en un mot de connaître sa vocation. Notre bonheur en ce monde et en l'autre en dépend.

» Oh ! je bénis la divine Providence de la place qu'elle m'a désignée : je la bénis de m'avoir fait connaître clairement ma vocation. Un grand attrait intérieur, de bons conseils, les événements m'ont donc conduit au séminaire et là mes supérieurs m'ont déclaré bientôt que, sans aucun doute, et sans besoin de plus ample examen, j'avais la vocation ecclésiastique.

» Et il y a eu *hier cinquante ans*, Mgr *Girard me consacra* prêtre pour l'éternité, et il y a aujourd'hui cinquante ans, à pareille heure, je chantais ma première messe depuis ce jour je jouais bien, en vertu des pouvoirs sacrés dont j'étais revêtu, que d'enfants j'ai régénérés par le Saint Baptême et sont devenus enfants de Dieu et de la Sainte-Eglise ; combien j'en ai déjà introduits dans le Ciel !

» Au Saint Tribunal, que de milliers et de milliers de fois, dans un ministère si occupé, ma main s'est levée pour pardonner les péchés, fermer l'enfer, ouvrir le ciel ! que de fois j'ai versé de larmes de repentir et d'amour.

» Ange du ciel, que de fois vous avez dit : réjouissons-nous, notre frère était perdu et il est retrouvé ; il était mort et il est plein de vie !

» Il m'a été donné, pendant ces cinquante ans, de monter presque tous les jours au St-Autel, et de célébrer le sacrifice qui honore Dieu, rejoint les saints, édifie les vivants, procure le repos aux défunts et fait participer le prêtre lui-même à tous ces biens.

» Que de fois mes doigts consacrés ont distribué la Sainte Communion pour la sanctification des âmes !

» Que d'unions chrétiennes j'ai eu le bonheur de bénir !

» Que de malades j'ai visités et vu mourir souvent avec les signes les plus consolants de la prédestination.

» Mon Dieu, il m'a été accordé, pendant cinquante ans, de faire le catéchisme aux enfants, de leur apprendre à vous connaître et à vous aimer, d'aller aux réunions dominicales et aux autres assemblées chrétiennes ; il m'a été donné de monter souvent dans la chaire de vérité, avec cette conviction confirmée par les faits comme par la parole de Dieu, à savoir que, quand un prédicateur, quel qu'il soit, prêtre obscur, ou Bossuet, parle au nom du Ciel, Dieu agit par sa grâce, éclaire les intelligences, touche les cœurs et accomplit ces prodiges de conversion et de sanctification qui réjouissent le Ciel et la terre.

» Et votre pauvre serviteur, Seigneur, a eu l'insigne honneur d'accomplir ces grandes choses pendant un demi-siècle ! Soyez à jamais beni ! *Gratias Domino deo nostro !*

» Maintenant, mes frères, vous écouterez peut-être, avec intérêt, l'historique rapide de mon ministère. Vous verrez que je dois à Dieu une grande reconnaissance.

» Donc, le 24 décembre 1847, j'arrivais à Esquermes, où j'étais nommé vicaire ; j'y trouvai un curé infiniment vénérable, homme grave et pieux, savant, la ponctualité en personne. Là, je trouvai M. le directeur du ministère, un ami d'une grande sainteté, un conseiller d'une prudence consommée, un père d'une bonté exquise, et, ainsi, la Providence m'avait ménagé les meilleurs guides pour mes débuts. Bientôt, les événements de 1848, avec leur grande agitation, le choléra de 1849, la fièvre typhoïde qui suivit, me donnèrent vite une certaine expérience du ministère.

» En 1852, je me trouvai, à Cambrai, vicaire de la grande paroisse Saint-Géry, au milieu d'une population qui aime bien ses prêtres, sous un évêque qui avait été mon supérieur au séminaire et qui m'a toujours vénéré comme un père. Ce digne M. Dessousseaux, homme pieux, modéré et sage, modèle aussi d'exactitude. Elles furent bien courtes, les huit années que je passai dans cette paroisse, dans un ministère laborieux mais consolant, au milieu des exemples du nombreux et vénérable clergé de Cambrai, au milieu de mes intimes amis, professeurs au séminaire, et qui, plus tard, au faîte des grandeurs, comme l'abbé Bruniaux, mort général des Chartreux ; l'abbé Mortier, mort évêque de Digne, me conservèrent toujours la même amitié.

» En 1860, j'étais nommé curé d'Avesnes-le-Sec, grand village du canton de Bouchain, arrondissement de Valenciennes. Cette paroisse avait mauvaise réputation : on disait que l'alias en enfer ; mais Dieu avait préparé les cœurs. Je fus reçu comme un ange du ciel, et là, je vis bientôt, par expérience, la preuve de cette vérité que, pour le bonheur des peuples, il n'y a rien de plus désirable et de plus efficace que l'alliance du trône et de l'autel, que la bonne harmonie entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique. Le curé et le maire étaient des amis, le conseil municipal témoignait beaucoup de déférence et d'attachement ; le maire gérait les affaires de la commune, le curé celles de la paroisse ; dans les questions mixtes, il y avait accord parfait, tout était en paix et *tout le monde était content et j'étais heureux et fier d'être le* curé de la paroisse la plus chrétienne du canton.

» Après cinq ans de ce ministère sans difficulté, de ciel *cinq* ans sans nuages, en 1865, une pancarte signée de Mgr l'archevêque et du ministre des cultes me nommait doyen de Bertaimont, belle et petite ville de l'arrondissement d'Avesnes. Les habitants, personnes réservées mais pleines d'intelligence et de cœur, regardèrent d'abord leur jeune doyen. Puis, voyant que j'étais venu à eux avec tout mon dévouement et tout mon cœur, me donnèrent sincèrement leur affection et leur confiance. Je pus leur faire du bien et particulièrement fonder une maison de religieuses pour l'éducation des enfants et la visite des malades, maison maintenant prospère, grâce au zèle éclaire de mes éminents successeurs. Et, après deux ans, il fallait encore songer au départ pour venir à Roubaix. Je l'avoue, j'ai laissé un peu de mon cœur à Berlaimont, à Avesnes-le-Sec, à St-Géry de Cambrai et à Esquermes, mais mon cœur est grand et vous y êtes tous, mes Frères, et vous n'y êtes pas à l'étroit.

» Donc, le 28 juin 1867, j'étais installé, au milieu d'une nombreuse et sympathique assistance, doyen-curé de la bonne et grande paroisse de Saint-Martin. Je savais bien tout ce qui me manquait, mais j'avais confiance. Dieu a dit : « *Fir obediens laqueur victorias,* » et je venais par obéissance.

» Vous savez le reste. Dieu a visiblement béni mon ministère. Monseigneur l'archevêque, *en m'engageant à Roubaix, m'avait dit :* « Il faut des églises à Roubaix, des réunions dominicales, des patronages. » Grâce à mes confrères si zélés pour le bien, grâce au désintéressement de Messieurs les marguilliers qui, pour l'amour du bien, ont voté le démembrement de la paroisse, grâce à des dons magnifiques, grâce à votre générosité à tous, ces églises ont été bâties, les réunions dominicales, les patronages, les cercles se sont multipliés, et maintenant, ces paroisses formées, cultivées par de véritables apôtres ont fait de Roubaix une ville plus chrétienne qu'autrefois. Et pendant que mes vénérés confrères travaillaient dans leurs paroisses avec tant de zèle et de succès, la vieille paroisse Saint-Martin continuait en paix ses belles traditions de piété et de vie chrétienne.

» Pendant ces trente années qui viennent de s'écouler, plus de quinze mille enfants ont reçu le baptême, plus de douze mille y ont fait leur première communion ; on y a distribué des millions et demi de communions ; la parole de Dieu a été fidèlement annoncée, de belles missions nous ont ranimés, de belles solennités de toutes sortes nous ont édifiés. Les associations, les œuvres, se sont multipliées et ont prospéré ; les âmes, j'en ai la douce confiance, se sont sanctifiées et ont fait leur salut, et enfin l'église reconstruite par mon vénérable prédécesseur, s'est magnifiquement ornée et est digne de la riche et grande ville de Roubaix.

» On le dit, et j'aime à le croire aussi, j'ai eu une part de tout ce bien, et, avec vous, mes frères, je bénis Dieu. *Gratias agamus Domino Deo nostro.*

» Quel avenir la Providence me réserve-t-elle ? Oh ! je voudrais vivre encore avec santé et vigueur pour continuer de vous donner tout mon dévouement et tout mon cœur.

» Mais je sais bien qu'à mon âge on ne peut espérer que quelques années de grâce. Aidez-moi par vos prières à les passer utilement pour la gloire de Dieu, le bien de vos âmes et mon salut. Ainsi soit-il. »

Ces paroles si touchantes émeuvent profondément l'auditoire et les yeux se mouillent de larmes.

Au cours de la cérémonie, les vicaires de la paroisse parcourent les rangs serrés des fidèles pour remettre à chacun une image, pieux souvenir de cette mémorable fête.

A l'issue de la messe, la maîtrise chante, avec un grand degré de perfection, une magnifique cantate en l'honneur du jubilaire, œuvre de M. Meyer, organiste de la paroisse. Nous en donnons plus loin les paroles.

Puis les fidèles quittent l'église emportant un souvenir ineffaçable de cette belle et touchante fête.

Dans l'après-midi, un banquet intime réunissait au presbytère de Saint-Martin les confrères et amis de M. le chanoine Berteaux, ainsi que Messieurs les membres de la fabrique paroissiale.

La cantate en l'honneur de M. le Doyen de Saint-Martin

Pourquoi ces douces harmonies
Qui font vibrer les échos du Saint lieu,
Et dans les vastes nefs ces guirlandes fleuries
Qui parent la maison de Dieu ?
Pourquoi ce peuple ému, dont l'ardente prière,
Sur l'aile d'or des esprits bienheureux
Comme l'encens du sanctuaire
S'élève vers les cieux ?

O mon Dieu qu'il est beau ce prêtre aux mains tremblantes
Qui consacre l'hostie et le calice d'or,
Et dont l'œil entrevoit, clartés éblouissantes,
Au sommet de l'autel les splendeurs du Thabor.

Qu'il est beau le semeur de la sainte parole
Qui s'en va, de par Dieu, jeter au cœur chrétien
Et le mot qui pardonne et le mot qui console
Comme dans les sillons on sème le bon grain !

Les âmes sont les fleurs que le prêtre moissonne
Pour les offrir à Dieu dans la Sainte cité :
Et ces fleurs dans le ciel formeront sa couronne,
Et rien n'en flétrira l'éternelle beauté.

Une conférence organisée par l' « Union Sociale et Patriotique ». — Une conférence sera donnée, sous les auspices de l' « Union Sociale et Patriotique », par M. Chatteleyn, mardi 21 décembre, à huit heures et demie du soir, à l'estaminet Bogaert, place du Saint-Rédempteur.

Société française de secours aux blessés militaires des armées de terre et de mer. — La société des « Anciens combattants de 1870-1871 », de Wattrelos, a fait parvenir, le 16 de ce mois, à Mme Constantin Descat, présidente du comité des Dames de Roubaix de la Société française de secours aux blessés militaires, la somme de 72 fr. 25, provenant d'une quête faite pour les malades et blessés militaires des armées de terre et de mer.

Cours publics donnés à Roubaix par les Facultés catholiques — C'est sous le titre suggestif « *La foi du charbonnier et la foi du théologien* », que le R.P. Fristot donnera mardi soir, 21 décembre, à huit heures et quart, 84, Grande-Rue, sa seconde conférence d'apologétique religieuse.

L'Œuvre de la Bouchée de pain. — Une somme de trente francs a été remise à l'œuvre. C'est le montant d'une indemnité accordée par le Conseil des Prud'hommes et versée par un cuvier qui n'a pas voulu faire sa huitaine.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — Journée du lundi 20 décembre : hommes et femmes, 785, enfants, 810 ; Refuge, 29 lits occupés.

Découverte d'un noyé au quai de Brest. — Lundi matin, vers six heures et demie, M. Duquenne, éclusier, longeait le quai de Brest, lorsqu'il remarqua, à la hauteur de la menuerie de MM. Jonville frères, le corps d'un homme qui émergeait de l'eau. Après bien des difficultés il parvint à tirer à lui le cadavre qu'il déposa sur la berge.

Le malheureux, qui paraît avoir séjourné quelques heures dans l'eau, ne porte aucune trace de violences. M. Squivée, commissaire de police, après avoir rempli les formalités d'usage, a fait transporter le corps à la morgue.

Lundi soir, l'identité du cadavre n'était pas encore établie : le noyé est un homme d'environ 55 ans ; il était vêtu d'un veston et d'un gilet en drap noir, de deux pantalons, dont l'un de fantaisie et l'autre noir, d'une chemise blanche, et il était chaussé de bottines.

Dans les poches des vêtements on a trouvé un couteau à manche en bois portant un numéro, et une paire de bottines neuves du modèle qui avait été mis en circulation par le commerce. Il a été trouvé sur le noyé un bordereau de consignation de bagages à destination de Roubaix.

Le noyé paraît âgé de 40 ans environ, il a 1m 70 de haut, il a les cheveux et la moustache châtains, le nez droit, le front haut, le visage ovale, le menton rond, le teint pâle.

Le cadavre a été reconnu par M. Dupuis,